

☐ Non

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche	: ARS Bretagne - Officines de pharmacie : Déclaration de modifications substantielles des conditions d'installation (travaux)
Organisme	: Direction adjointe des Soins de Proximité et des Formations en santé, Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Identité d	du demandeur
Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	
substantielles des co Si vous souhaitez réa prévoit que les trava Conseil régional de l' relatives : -à la surface des loca -à l'ajout ou la suppre- aux aménagements -liées à la réalisation d' Cette démarche ne c	e vous permet de saisir l'Agence Régionale de Santé Bretagne d'une déclaration de modifications nditions d'installation de votre officine de pharmacie. liser des travaux au sein de votre officine tout en maintenant votre activité, l'article R5125-11 du CSF ux sont soumis à un régime de déclaration préalable auprès du directeur général de l'ARS et du ordre des pharmaciens (CROP) dès lors que les travaux modifient les conditions d'installation ux, ession d'un local de stockage (article R5125-8 du CSP),
IDENTITE DU	code de la santé publique I/DES DEMANDEUR(S) des pharmacien(s) titulaire(s) ou gérant
L'officine de pharma Cochez la mention a	rcie est-elle exploitée par une société ? pplicable

ARS Bretagne - Officines de pharmacie : Déclaration de modifications substantielles des conditions

Forme juridique de la société exploitant l'officine de pharmacie Veuillez renseigner la forme juridique (EURL, SARL, SEL) de la société exploitant l'officine de pharmacie telle qu'ell apparait dans les statuts et sur le Kbis de la société.
Raison sociale de la société exploitant l'officine de pharmacie Veuillez renseigner la raison sociale de la société exploitant l'officine de pharmacie telle qu'elle apparait dans les st et sur le Kbis.
ADRESSE DE L'OFFICINE DE PHARMACIE
Département Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 22 - COTES D'ARMOR
29 - FINISTERE
35 - ILLE-ET-VILAINE
56 - MORBIHAN
N° et nom de la voie
Complément d'adresse
Code postal
COMMUNE
COORDONNEES DE CONTACT DU PHARMACIEN
Numéro de téléphone de l'officine de pharmacie ou du pharmacien
Merci d'indiquer à quel numéro de téléphone vous pouvez être contacté(e) par l'ARS en cas de besoin.
Courrier électronique de contact Merci d'indiquer l'adresse électronique à laquelle vous pouvez être contacté(e) par l'ARS en cas de besoin (si différe de l'adresse électronique utilisée à la création du compte démarches-simplifiées).
INFORMATIONS ET PIECES A FOURNIR
Date du début des travaux

ARS Bretagne - Officines de pharmacie : Déclaration de modifications substantielles des condition des prévisionnelle de fin des travaux
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Courrier de déclaration préalable de modifications substantielles des conditions d'installation de l'officine de pharmacie dûment daté et signé par tous les pharmaciens titulaires
Ce courrier doit : - mentionner la date de début des travaux et la date de fin prévisionnelle, - indiquer précisément la nature des travaux envisagés, - décrire l'organisation de l'officine de pharmacie pendant cette période.
Aménagement intérieur de l'officine de pharmacie AVANT TRAVAUX
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Plan côté de l'officine de pharmacie AVANT TRAVAUX, dûment daté, mentionnant la superficie globale et celle de chaque pièce, y compris du local de stockage le cas échéant
Le plan doit être lisible et doit faire figurer les cotations d'architecte. Le plan doit faire figurer l'aménagement, l'agencement et l'équipement intérieur de l'officine de pharmacie, ainsi que les espaces accessibles et non accessibles au public. Les dimensions de chaque équipement dans l'officine de pharmacie doivent être précisées.
Taille recommandée pour une bonne lisibilité : format A3 Formats recommandés : PNG (.png), JPEG 2000 (.jp2), PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Notice descriptive de l'aménagement intérieur AVANT TRAVAUX
La notice apportera toute précision utile concernant les superficies, l'aménagement, l'agencement et l'équipement intérieur de l'officine de pharmacie, afin de permettre de vérifier la conformité aux conditions minimales d'installation (articles R.5125-8 et R.5125-9 du code de la santé publique).
Formats recommandés : PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)
Aménagement intérieur de l'officine de pharmacie APRES TRAVAUX
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Plan côté de l'officine de pharmacie APRES TRAVAUX, dûment daté, mentionnant la superficie globale et celle de chaque pièce, y compris du local de stockage le cas échéant
Le plan doit être lisible et doit faire figurer les cotations d'architecte. Le plan doit faire figurer l'aménagement, l'agencement et l'équipement intérieur de l'officine de pharmacie, ainsi que les espaces accessibles et non accessibles au public. Les dimensions de chaque équipement dans l'officine doivent être précisées. Les modifications apportées doivent bien être identifiées.
Taille recommandée pour une bonne lisibilité : format A3 Formats recommandés : PNG (.png), JPEG 2000 (.jp2), PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Notice descriptive de l'aménagement intérieur APRES TRAVAUX
La notice apportera toute précision utile concernant les superficies, l'aménagement, l'agencement et l'équipement intérieur de l'officine de pharmacie, afin de permettre de vérifier la conformité aux conditions minimales d'installation (articles R.5125-8 et R.5125-9 du code de la santé publique).
Formats recommandés : PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)
Les travaux envisagés engendrent-ils un agrandissement des locaux (ex : ajout d'une nouvelle cellule) ? Cochez la mention applicable

ARS Bretagne - Officines de pharmacie : Déclaration de modifications substantielles des conditions
Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier En cas d'agrandissement (ajout d'une nouvelle cellule,), justificatif des droits du(des) pharmacien(s) ou de la société sur le local
Tout document établissant que le(les) pharmacien(s) ou la société est/sont propriétaire(s) ou locataire(s) du nouveau local et que ce local est à usage commercial. Les documents fournis doivent renseigner l'adresse géographique du local.
Formats recommandés : PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)
Les travaux envisagés nécessitent-ils un déplacement temporaire de l'officine de pharmacie dans un local provisoire ? Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Local provisoire
Adresse du local provisoire
Distance entre l'emplacement actuel de l'officine de pharmacie et le local provisoire (en mètres)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Plan de secteur
Un plan de secteur mis à l'échelle situant précisément l'emplacement du local principal de l'officine, et du local de stockage le cas échéant, et l'emplacement du local provisoire.
Dates d'occupation du local provisoire Indiquer les dates de début et de fin d'activité dans ce local provisoire.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier [Justificatif des droits du(des) pharmacien(s) ou de la société sur le local provisoire (promesse de bail commercial)
Tout document établissant que le(les) pharmacien(s) ou la société est/sont locataire(s) du local provisoire et que ce local est à usage commercial.
Les documents fournis doivent renseigner l'adresse géographique du local. Formats recommandés : PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Plan côté du local provisoire, dûment daté, mentionnant la superficie globale et celle de chaque pièce, y compris du local de stockage le cas échéant
· ·

Le plan doit faire figurer l'aménagement, l'agencement et l'équipement intérieur de l'officine de pharmacie, ainsi que les espaces accessibles et non accessibles au public. Les dimensions de chaque équipement dans l'officine doivent être précisées.

ARS Bretagne - Officines de pharmacie : Déclaration de modifications substantielles des conditions

Taille recommandée pour une bonne lisibilité : format A3

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Notice descriptive de l'aménagement intérieur du local provisoire

La notice apportera toute précision utile concernant les superficies, l'aménagement, l'agencement et l'équipement intérieur de l'officine, afin de permettre de vérifier la conformité aux conditions minimales d'installation (articles R.5125-8 et R.5125-9 du code de la santé publique).

Formats recommandés : PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)

Autorisations spécifiques

L'officine de pharmacie dispose-t-elle d'une autorisation spécifique (commerce électronique de médicaments, soustraitance, préparation pouvant présenter un risque pour la santé) ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Autorisation(s) spécifique(s)

Précisez la/les autorisation(s) spécifique(s).